



www.chevrieres42.fr

Le Conseil Municipal s'est réuni en session ordinaire le lundi 15 janvier 2024 à 20h, sous la présidence de Monsieur Norbert DUPEYRON, Maire.

Étaient présents : Norbert DUPEYRON, Louisa SAHUC, Gaëlle THONNERIEUX, Pierre FOURNEL, Sylvie BARCET, Christiane DUBOEUF, Marie-Joëlle PERRET, Hervé GAGNARD, Catherine BRUEL, Sophie LAURENT

Absentes excusées : Bruno BASSON (pouvoir donné à Louisa SAHUC), Stéphane MOULARD (pouvoir donné à Sophie LAURENT), Louis ROUSSET (pouvoir donné à Gaëlle THONNERIEUX), Christophe FONTANAY (pouvoir donné à Marie-Joëlle PERRET)

Secrétaire de séance : Christiane DUBOEUF

1) Médecine du travail

Il est indiqué aux membres du Conseil Municipal qu'il y a lieu de renouveler la convention avec le CDG 42 concernant la médecine du travail, qui est arrivée à son terme le 31 décembre 2023. Il est proposé de renouveler la convention avec Le Centre de gestion de la fonction publique territoriale de la Loire par l'intermédiaire de son « Pôle Prévention et Santé au travail » qui propose un service de médecine du travail et un service de prévention des risques professionnels.

Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité la convention « Pôle prévention et santé au travail » du CDG 42.

2) Bâtiment

Il est indiqué aux membres du Conseil Municipal que l'auto-école vient de changer de gérant au 1^{er} janvier 2024. Il convient donc de faire un avenant au bail, pour que les nouveaux gérants deviennent les locataires de la commune. Il est rappelé que la durée et les conditions du bail initial restent inchangées

Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité l'avenant au bail entre la commune et SARL MON AUTO ET CODE, représentée par ses gérants, Messieurs Bastien GRANGE et Florian GUERRE

3) SIEMLY

Il est indiqué aux membres du Conseil Municipal que lors de son comité syndical du 17 novembre 2023, les élus du SIEMLY ont délibéré pour modifier les statuts du syndicat. Les communes membres du SIEMLY ont trois mois pour faire connaître leur décision sur ces modifications.

Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité la modification des statuts du Syndicat conformément à la délibération du Comité Syndical du 17 novembre 2023.

4) Ordures ménagères

Groupement de commandes pour achat de colonnes

Il est rappelé aux membres du Conseil Municipal que la CCMDL, dans un objectif de mutualisation des moyens, a proposé aux communes de son territoire de porter la consultation concernant la fourniture et la pose de colonnes d'apport volontaire semi enterrées et enterrées pour la collecte des déchets ainsi que la maintenance de l'ensemble de ces équipements. Il est indiqué que la commission d'Appel d'Offres, qui s'est réunie le jeudi 7 décembre 2023, a proposé de retenir l'entreprise ASTECH pour un montant maximum de 3.700.000 € HT.

Il est rappelé que la commune envisage d'enterrer quatre colonnes sur le parking de la nouvelle salle (trois pour les recyclables et une pour les sacs noirs).

Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité et autorise le Maire à signer les marchés et les futurs avenants éventuels.

Païement redevance

Il est signalé aux membres du Conseil Municipal que le montant de la redevance pour 2024 restera de 85 €.

Pour les personnes qui paient leur redevance par prélèvement, il leur sera désormais possible de payer en 4 fois. Les prélèvements auront lieu en fin de mois, en mars, juin, septembre et décembre.

Pour les personnes qui n'ont pas recours au prélèvement pour le règlement de la redevance, la facture leur sera désormais envoyée fin mai pour un paiement fin juin.

5) Infos – divers

Monsieur le Maire fait part des informations suivantes :

- Commission Finances : 29/01/2024 à 17h00
- Commission Bâtiments : 19/01/2024 à 16h30
- Commission Urbanisme : 02/02/2024 à 16h30
- L'association « Une rose un espoir » passera sur la commune le samedi 27 avril 2024
- Le rallye Baldomérien aura lieu les 1^{er} et 2 mars 2024

Prochaine réunion du conseil municipal le lundi 12 février 2024 à 20 heures



Du jeudi 18 janvier 2024 au samedi 17 février 2024, le recensement aura lieu sur la commune. Deux agents recenseurs sont en charge de la collecte sur Chevières : **Mme Blandine GARDON et Mme Geneviève CARTERON.**

Elles déposeront dans les boîtes aux lettres des notices pour les personnes souhaitant répondre au questionnaire par internet, et pour les autres, elles passeront déposer les questionnaires en mains propres.

Nous rappelons que le recensement est obligatoire et nous comptons sur vous pour leur réserver le meilleur accueil et répondre à l'enquête dans les meilleurs délais.

DISTRIBUTION DES SACS POUBELLES EN MAIRIE

- LE VENDREDI 26 JANVIER DE 15H A 18H
- LE SAMEDI 27 JANVIER DE 9H A 12H

BUS ITINERANT France SERVICES

Le planning de bus itinérant France Services a été modifié et le bus viendra désormais à Chevrières le **JEUDI APRES-MIDI**.

Vous trouverez ci-dessous les dates et heures pour le 1^{er} trimestre 2024 :

Jeudi 8 février – Jeudi 7 mars

Le bus se trouvera sur la place de la Mairie et vous accueillera de **13h30 à 16h30**.

Ce service ne nécessite pas de prise de rendez-vous.

JARDINS COLLECTIFS

Si vous êtes intéressés, merci de vous faire connaître en mairie.

Chaque parcelle fait environ 100 m².

Le loyer est de 50 € / an plus la consommation d'eau pour l'arrosage (3.50 € par mètre cube)



Association Familles Rurales de CHEVRIERES

CENTRE DE LOISIRS DE CHEVRIERES : Vacances d'Hiver 2024

Du lundi 19 février au vendredi 1er mars 2024

Il a lieu à l'École Saint Benoît de Chevrières, et s'adresse aux enfants âgés de 3 à 12 ans.

Dates des inscriptions au centre de loisirs :

vendredi 26 janvier de 16 h 30 à 19 h
samedi 27 janvier de 10 h à 12 h
à la salle des associations

Merci de vous munir de votre attestation Quotient Familial CAF

Pour tous renseignements, vous pouvez contacter Lucas Thollet, directeur du centre de loisirs au 07.48.89.38.66
ou vous pouvez consulter le site internet www.famillesrurales.org/chevrieres



**POLE
JEUNES**



**Soirée
KARAOKÉ**

Samedi 17 Février
De 20h00 à 00h00 (environ)
À l'école St Benoit de
CHEVRIERES



**BUVETTE
SANS ALCOOL**

**GRATUIT
&
OUVERT A TOUS**





Pour nous contacter :
ecolestbenoit@educ.ec42.org
07 83 79 56 89

**L'OGEC de l'école de Chevrières organise une vente de plat à
emporter**

Le VENDREDI 16 FEVRIER 2024

**- BON DE COMMANDE -
SAUTE DE DINDE AUX CHAMPIGNONS**

	QUANTITE		PRIX		TOTAL
Sauté de dinde aux champignons	-----	x	8,90 €	=	----- €

VOTRE NOM ET PRENOM :

N° DE TELEPHONE :

PAIEMENT PAR CHEQUE
A L'ORDRE DE L'OGEC DE CHEVRIERES
A JOINDRE A CE BON DE COMMANDE

Merci de déposer votre BON DE
COMMANDE + REGLEMENT DANS LA BOITE
AUX LETTRES DE L'ECOLE SITUEE A
PROXIMITE DU PORTAIL

VOS COMMANDES SERONT PRISES EN
COMPTES JUSQU'AU 9 FEVRIER 2024

RETRAIT DE VOS COMMANDES
A L'ECOLE DE CHEVRIERES
LE **VENDREDI 16 FEVRIER 2024**
DE 16H15 à 18H30

TOUT EST CONFECTIONNE LE JOUR-MEME PAR LE TROQUET DE LA COISE DE ST DENIS SUR COISE
LES PLATS SONT COPIEUX - POSSIBILITE DE CONGELER